

Fonds européens dans la Marne, le Département accompagne les collectivités

programmes 2021-2027



1^{re} édition (septembre 2024)

marne•fr



Marne
LE DÉPARTEMENT



SOMMAIRE

Édito	3
Le guide et son utilisation	4
Points d'attention et de vigilance généraux.....	5
Quels fonds pour quels projets ?	6
Comprendre les financements européens.....	8
Le cadre des politiques européennes	8
Les grandes familles de fonds et programmes.....	9
Focus coopération.....	11
Fiches	12
FEDER	12
FSE+	16
FEADER	19
LEADER	21
Lait et fruits à l'école	26
Interreg France Wallonie Flandre	28
Interreg Europe du Nord-Ouest	31
Erasmus +	34
Corps Européen de Solidarité	36
Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs	38
Autres fonds.....	40
Ressources complémentaires	44
Vos interlocuteurs	45

ÉDITO



Jean-Marc Roze
Président du
Conseil départemental
de la Marne



Kim Duntze
Présidente
d'Info Jeunes
Grand Est

Aujourd'hui, nous souhaitons évoquer un partenariat qui joue un rôle clé dans l'amélioration du quotidien des habitants : celui entre l'Europe et le Département de la Marne.

Les fonds européens nous permettent en effet de concrétiser un nombre important de projets structurants pour notre territoire.

Grâce à ce lien essentiel, qu'il nous faut absolument préserver, nous avons pu financer de nombreuses actions qui touchent des domaines variés, tels que l'éducation, l'environnement, la mobilité et l'innovation.

Prenons l'exemple de nos collègues : grâce aux fonds européens, nous avons pu reconstruire le collège de Pontfaverger en bâtiment à haute performance énergétique. Ils nous ont aussi permis d'innover en mettant en place un Réseau artistique numérique départemental (Rand) à destination des conservatoires et des écoles de musique du territoire marnais. Dans le domaine de la mobilité, la véloroute de la vallée de la Marne a été aménagée en partie grâce aux fonds européens.

Aussi, à travers cette démarche d'élaboration d'un guide de financement de projets,

le Département s'évertue à faciliter l'accès des financements européens aux élus des communes et intercommunalités en les informant en amont sur les opportunités existantes. Ce, afin de les aider à mieux connaître les fonds qu'ils peuvent mobiliser dans le cadre de leurs compétences.

Avec nos différents partenaires, notamment Info jeunes Grand-Est, l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne et la Région Grand-Est, dont le rôle est primordial pour l'attribution des fonds européens au niveau local, nous soutenons l'idée que le lien avec l'Europe est fondamental pour rendre nos territoires plus attractifs et dynamiques.

Ce partenariat nous rappelle que nous faisons partie d'une communauté plus large, où la solidarité et la coopération sont des valeurs essentielles. Ensemble, nous sommes plus forts et mieux préparés pour relever les défis de demain.

Le guide et son utilisation

Ce document vise à fournir des informations pratiques de premier niveau sur les financements européens de la période 2021-2027. Il est destiné aux élus et aux techniciens des collectivités marnaises et à leurs groupements, en tant que porteurs de projet et maîtres d'ouvrage. Ainsi, son contenu cible directement les actions portées par ces structures sur le territoire marnais. Afin que cet outil soit accessible au plus grand nombre et soit pérenne, les informations ont été sélectionnées, résumées et simplifiées.

Trois parties principales composent ce guide :

> **le tableau d'orientation** appelé « Quels fonds pour quels projets ? » qui aide le lecteur à identifier les fonds et programmes européens mobilisables par compétence et thématique ;

> **une partie « Comprendre les financements européens »** qui explique le contexte des politiques européennes et des fonds européens ;

> **les fiches de présentation** de chaque fonds.

Chaque fiche comprend une rubrique « contact » permettant d'obtenir des informations complémentaires. La Région Grand Est reste l'interlocuteur principal sur les fonds européens au niveau local en tant qu'autorité de gestion du FEADER, du FEDER et du FSE+ et point d'information pour de nombreux autres programmes. Elle s'est ainsi organisée pour accompagner les bénéficiaires grâce à un animateur fonds européen présent dans la Maison de Région de Châlons-en-Champagne qui apporte un premier conseil et à 9 services instructeurs thématiques par fonds de la Délégation aux fonds européens qui assurent le suivi de dossier.

Dès la conception d'un projet, nous vous invitons à contacter le Département de la Marne ou le Centre EUROPE DIRECT Reims porté par Info Jeunes Grand Est. Ils pourront vous informer, vous rediriger vers le bon interlocuteur ou vous accompagner dans le montage d'un dossier.

> *Ce guide est un outil d'information et n'a pas vocation à se substituer aux documents réglementaires. Il n'engage aucunement la responsabilité du Département et du Centre EUROPE DIRECT Reims.*

> *Ce guide et ses mises à jour sont consultables sur marne.fr*

Points d'attention et de vigilance généraux

Avant de monter un dossier de fonds européens, il est important d'anticiper certains sujets afin de sécuriser le financement.



Calendrier

→ La demande est souvent à déposer avant le début du projet. Il est recommandé de prendre contact le plus tôt possible, dès l'émergence de l'idée de projet.



Financement

→ Les financements européens peuvent se cumuler avec d'autres financements publics ou privés. Il est possible de solliciter deux fonds européens différents pour un même projet cependant ils ne peuvent pas financer la même dépense.



Commande publique

→ Le respect des règles de la commande publique fait l'objet d'un contrôle renforcé dans les fonds européens. Il est nécessaire de mettre systématiquement en concurrence les fournisseurs, même pour les petites dépenses, en demandant au moins deux devis. Il est également fortement conseillé de conserver tous les documents dont les preuves écrites de mise en concurrence (mails, courrier...) et les preuves de publicité (publication sur la plateforme dématérialisée...).



Communication

→ Il est obligatoire de mentionner l'attribution de fonds européens dans les actions de communication portant sur le projet financé (affiche, site internet, flyer, réseaux sociaux...).



Principes

→ Il est obligatoire de prendre en compte des principes dits "horizontaux" (transversaux à tous les programmes et fonds) dans votre projet : l'égalité des genres/égalité femmes-hommes ; l'égalité des chances et la non-discrimination ; le développement durable.



Versement

→ Le versement de la subvention est effectué après acquittement des dépenses. Il sera donc nécessaire d'avoir une trésorerie suffisante pour engager les dépenses et attendre le versement. Cependant, pour certains fonds, le versement d'un préfinancement est effectué avant le début de projet et le paiement du solde à la conclusion du projet.



Mutualisation

→ Il est possible de regrouper différents projets portés par une même collectivité ou par différentes collectivités ou acteurs afin d'atteindre une échelle suffisante et structurante et respecter les critères de sélection (coût ou surface minimale demandée, périmètre minimal...)

Quels fonds pour quels projets ?

FESI	FEDER (p. 12)	●	●		●		●	●	●	●	●	●	●			
	FSE+ (p. 16)			●			●					●				●
	FEADER (p.19)	●				●				●			●			
	LEADER (p. 21)	●	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
	Lait et fruits à l'école (p. 26)					●										
	FAMI (p. 40)											●				
INTERREG	France Wallonie Flandre (p.28)	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
	Europe du Nord-Ouest (p. 31)	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
	Europe (p.40)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	URBACT (p. 41)	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Programmes sectoriels	Erasmus + (p. 34)		●	●										●	●	
	Corps Européen de solidarité (p.36)											●			●	
	Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs (p. 38)	●										●		●	●	●
	Europe Créative (p. 41)	●												●		
	LIFE (p. 42)								●		●					
	Digital Europe (p. 41)							●								
	Horizon Europe (p. 42)	●				●		●	●	●	●		●	●		
	Mécanisme d'Interconnexion en Europe (p. 42)							●	●	●						
	Instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (p. 43)													●		●

Culture / Patrimoine / Tourisme

Sport / Jeunesse

Éducation / Scolaire / Formation

Santé / Médico-social

Agriculture / Forêt / Alimentation

Développement économique / Marché du travail

Numérique

Énergies / Déchets

Mobilités / Transport

Environnement / Changement climatique / Risques

Solidarité / Lien social

Urbanisme / Bâtiments publics

Jumelage / Coopération internationale

Fonctionnement interne / Fonctions supports de la collectivité

Citoyenneté / Démocratie

Comprendre les financements européens

L'Union Européenne (UE) accompagne les initiatives locales par le biais de nombreux instruments financiers. Ces financements peuvent être mobilisés par les collectivités et leurs groupements dans des domaines variés : innovation, développement économique, environnement, numérique, mobilité, culture et bien d'autres.

Le cadre des politiques européennes

• Le calendrier

Tous les 7 ans, les politiques européennes font l'objet de nouveaux objectifs et d'un nouveau cadre financier. Nous sommes actuellement dans la période 2021-2027, dont voici les principaux éléments de calendrier :

- **31 décembre 2027** : fin de programmation/sélection des projets ;

- **31 décembre 2029** : fin de l'éligibilité des dépenses (acquittement des dépenses).

↳ **attention** : ces dates varient en fonction des critères de chaque fonds et programmes

• La stratégie actuelle s'articule en six priorités



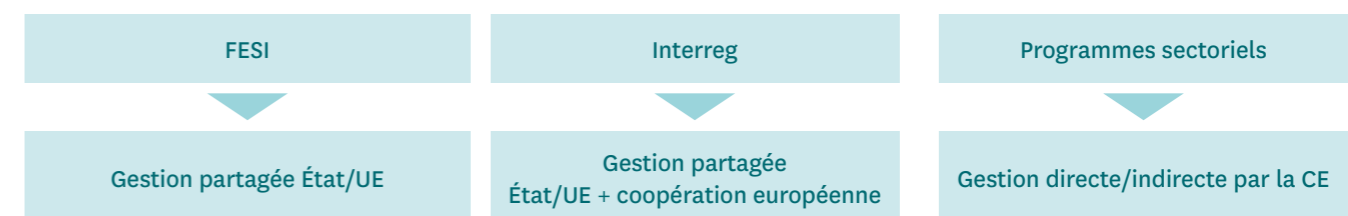
Ainsi, la transition écologique et la transition numérique sont des priorités transversales dans les différents fonds.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie et les politiques européennes, les outils financiers sont adaptés ou créés. Ces fonds représentent 1 000 milliards d'euros sur les 1 824,3 milliards du budget de l'UE.

Les grandes familles de fonds et programmes

Les fonds et programmes européens peuvent être divisés en trois grandes familles :

- **les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI)** qui sont gérés de manière partagée entre l'Union Européenne et les États membres,
- **les programmes de coopération territoriale européenne** qui sont gérés de manière partagée entre l'Union Européenne et les États membres et sont spécifiquement dédiés à la coopération entre acteurs européens,
- **les programmes sectoriels** qui sont gérés par la Commission européenne (CE),



> LES FONDS EUROPÉENS STRUCTURELS ET D'INVESTISSEMENT (FESI)

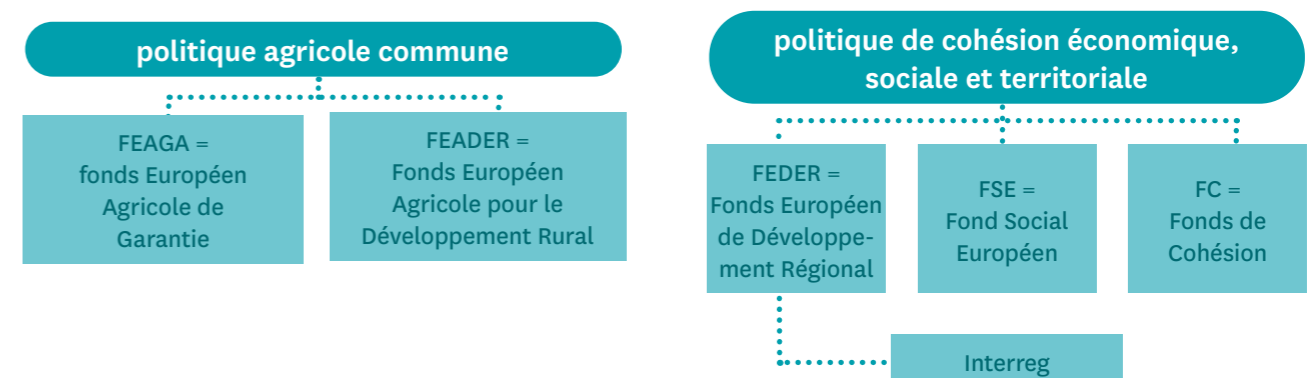
Les FESI financent 3 politiques de l'Union Européenne : **la politique agricole commune (PAC), la politique de cohésion et la politique de la pêche et des affaires maritimes.**

Leur gestion a été déléguée aux États membres et chaque État membre a mis en place sa propre organisation nationale. En France, la majorité des FESI sont gérés par les Régions néanmoins chaque fonds à sa mise en œuvre et sa gouvernance propre.



• **La Politique Agricole Commune** est financée par 2 fonds : le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

• **La politique de cohésion économique, sociale et territoriale** est financée par 3 fonds : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE+) et le Fonds de Cohésion (FC).



> LES PROGRAMMES DE COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE

Les programmes de coopération territoriale européenne, appelés également programmes Interreg, sont financés par le FEDER et donc participent à la mise en œuvre de la politique de cohésion territoriale. Ils ont pour objectif d'encourager les pays à trouver des solutions à des enjeux communs.

Il existe trois niveaux de coopération :

- **les programmes Interreg transfrontaliers** qui regroupent les territoires de différents pays ayant une frontière commune,
- **les programmes Interreg transnationaux** qui regroupent plusieurs territoires de différents pays formant un grand espace géographique,
- **les programmes Interreg interrégionaux** qui regroupent l'ensemble des États membres européens.

La gestion de ces programmes est assurée par les différents territoires concernés et par des structures propres.

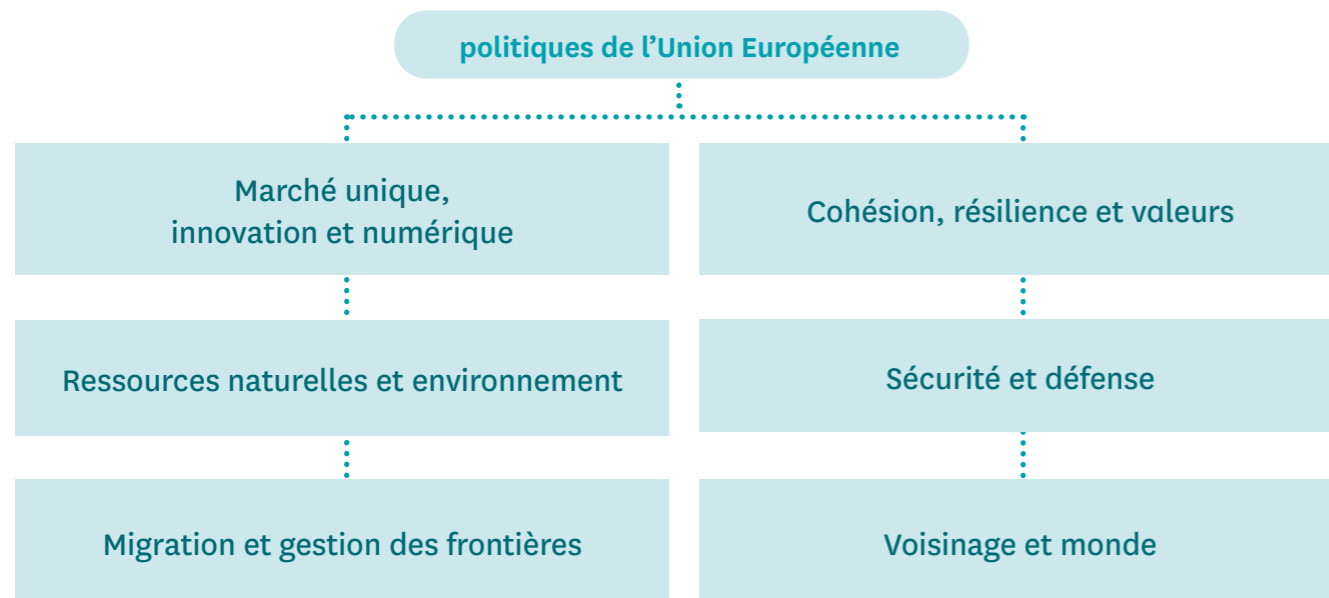


> LES PROGRAMMES SECTORIELS

Les programmes sectoriels sont les outils financiers des autres politiques européennes. Ils sont gérés par la Commission Européenne, qui parfois délègue à des agences nationales. Des points de contacts ont été créés pour informer et accompagner les porteurs de projet.

Il existe des points de contact par programme mais également par thématique et par pays ou région.

Comme leur nom l'indique, les programmes sectoriels financent des thématiques spécifiques.



Focus Coopération

Plusieurs fonds et programmes européens impliquent une coopération européenne : il est nécessaire de créer et monter son projet avec des acteurs et structures d'autres pays européens.

Pourquoi cette coopération est-elle importante ?

Un projet de coopération a deux principaux intérêts :

- **Trouver des solutions communes à des défis partagés. En effet, les acteurs européens connaissent, dans de nombreux domaines, les mêmes menaces et les mêmes opportunités, qu'ils soient de l'autre côté de la frontière ou à l'autre bout de l'Union Européenne.** Il s'agit alors de :

- s'entraider pour s'inspirer de ce qui a fonctionné ou non dans d'autres territoires ;
- renforcer les expertises complémentaires des uns et des autres ;
- ou encore coordonner la réponse apportée à un sujet concernant les deux côtés d'une frontière (pollutions environnementales, risques naturels, circuits touristiques...).

- **Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants et des acteurs locaux à la communauté européenne et à un espace transfrontalier.**

- Favoriser l'ouverture sur la diversité culturelle européenne.
- Faire connaître et adhérer aux valeurs communes (dignité humaine, liberté, démocratie, égalité, état de droit, droits de l'homme).
- Permettre de mieux comprendre et vivre la citoyenneté européenne.

Avec qui créer cette coopération ?

Les partenaires dans d'autres pays européens peuvent être trouvés :

- **Grâce à des liens existants** : jumelages, échanges scolaires, associations culturelles, diaspora, partenaires d'acteurs locaux...

- **En créant de nouveaux liens par l'intermédiaire** : de réseaux et d'associations de communes et de collectivités ; des points de contacts des fonds et programmes européens ; des Centres EUROPE DIRECT ; des personnes en charge des questions européennes à la Région Grand Est et au Département de la Marne ; de Grand Est Europe (représentation des acteurs du Grand Est auprès de l'Union européenne)...

Il existe différents niveaux d'implication dans un projet de coopération :

- Le partenaire chef de file coordonne la globalité du projet. Ce rôle demande une implication très forte.
- Un partenaire participe aux activités, met en place des actions et ses dépenses sont financées. Ce rôle exige un suivi précis et donc une implication forte.
- Une organisation associée ou observatrice participe aux activités mais n'a pas d'actions propres et n'est donc pas financée. Ce rôle peut permettre de découvrir le fonctionnement du programme pour les acteurs novices.



FEDER

Fonds Européen de Développement Régional

Type d'actions éligibles

> USAGES NUMÉRIQUES

- développement numérique de l'action publique à minima à dimension intercommunale (dématérialisation des services aux usagers, usages internes aux services publics, traitement de la donnée, sécurisation des systèmes d'information...);
- espaces publics numériques, promotion du télétravail;
- outils numériques dédiés à la santé, la culture ou le tourisme;
- sensibilisation et accompagnement innovant à l'utilisation du numérique, médiation;
- développement de l'écosystème du numérique, mutualisation et projets numériques structurants (accompagnement, événement, formation...).

↳ **Coût total éligible minimum par projet : 50 000€**

> EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- rénovation énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux dont les logements conventionnés, approche globale de maîtrise de l'énergie;
- accompagnement, sensibilisation et animation sur l'efficacité énergétique et la sobriété des usages.

↳ **Rénovation énergétique des bâtiments publics (hors logement) :**

- Surface plancher éligible minimum : 1 250 m²
- Respect des mêmes critères techniques que le programme régional Climaxion* (atteinte d'un niveau Bâtiment Basse Consommation).

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets d'investissement : 200 000€**

> ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION (EnR/R)

- production EnR/R : bois/biomasse, géothermie, solaire thermique, biogaz, récupération de la chaleur (exclusion du photovoltaïque);
- réseaux de chaleur et de froid;
- carburants durables (dont électrique, hydrogène, bio-carburants liquides, bioGNV);
- solutions techniques/process dans le système énergétique (autoconsommation électrique, systèmes de régulation, de stockage, de contrôle, réseaux intelligents...);
- écosystèmes d'hydrogène renouvelable (production, distribution et usages; communication);
- accompagnement, sensibilisation et animation d'actions sur les EnR/R.

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets d'investissement : 200 000€**

↳ **Respect des mêmes critères techniques que le programme régional Climaxion*, le fonds chaleur de l'ADEME et le programme national Advenir.**

> CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

- développement des connaissances (études, recherches, animation, information, accompagnement au changement...);
- outils de prévention des risques et d'adaptation au changement climatique (moyens de surveillance, d'avertissements, d'anticipation et de modélisation, systèmes d'information, actions de sensibilisation, démarches locales innovantes...);
- aménagements de prévention des inondations et de lutte contre la sécheresse (digues, renaturation, gestion des écoulements en zones urbanisées, désimperméabilisation de surfaces, économies d'eau, stockage de substitution, recharge des nappes, optimisation d'ouvrages existants, interconnexion des réseaux).

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets d'investissement d'aménagements de prévention des inondations et de lutte contre la sécheresse : 200 000€**

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets de désimperméabilisation d'établissements scolaires : 300 000€**

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets de désimperméabilisation des espaces publics ou aménagement de voirie : 1 000 000€**

> ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- valorisation, gestion, démarches expérimentales, investissements (nouvelles solutions de valorisation et d'optimisation des ressources, valorisation matières des Déchets d'Activités Économiques et déchets du BTP, modernisation des déchèteries pour nouvelles filières...);
- projets d'envergure portant sur le réemploi et le reconditionnement.
- animation, promotion et structuration de filières (amélioration de la gestion des déchets, structuration des circuits courts et consommation de proximité, filières innovantes, études sur la tarification incitative, démarche Écologiques Industrielles et Territoriales - EIT, valorisation bio-déchets...);

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets d'investissement et d'animation : 200 000€**

> BIODIVERSITÉ

- protection, gestion et animation des réserves naturelles, des sites protégés et les sites Natura 2000;
- restauration des continuités écologiques et reconquête des milieux naturels (trames vertes et bleues, plantations d'arbres le long des routes et des canaux, suppression d'obstacles au déplacement d'espèces terrestres et aquatiques);
- protection de la faune et la flore menacées et restauration de milieux naturels;
- connaissance et prise en compte de la pollution des sols, de l'air et de l'eau (constitution et amélioration des connaissances, outils d'aide à la prise de décision, démarche innovante...);
- renaturation des friches avec surface renaturée d'un seul tenant correspondant au moins à 50 % de la friche.

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets d'investissement relatifs à la renaturation des friches et au projet sans dépenses de fonctionnement (hors Natura 2000) : 200 000€**

> SANTÉ

- maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé polyvalents, centres d'accueil de jour, structures mobiles et actions innovantes d'accès aux soins dans un territoire isolé ou sous-doté et appuyés sur un projet de santé local multi-acteurs;
- actions d'information et de promotion de la santé en direction des personnes âgées, des jeunes, des migrants, des victimes de violence et des personnes en situation de handicap en priorité (événement, information individuelle, publication...).

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets d'investissement : 200 000€**

↳ **Si construction ou rénovation d'un bâtiment : atteinte d'un niveau BBC directement ou par étapes.**

> CULTURE ET TOURISME

- préservation, restauration, modernisation et exploitation de structures destinées au tourisme, à la culture ou au patrimoine ;
- structuration de filières culturelles ou touristiques (accompagnement, communication, ...);
- initiatives d'innovation sociale : nouvelles dynamiques et nouvelles pratiques innovantes dans le secteur de la culture et du tourisme pour répondre à des besoins sociaux actuels, au vivre ensemble et à la cohésion sociale (lieux, services, actions...).

↳ **Coût total éligible minimum pour les projets d'investissement : 200 000€**

↳ **Conformité au Schéma Régional de Développement Touristique (SRDT) ou au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;**

↳ **Argumentation de l'aspect innovant**

↳ **Si construction ou rénovation d'un bâtiment (sauf pour les bâtiments avec contraintes architecturales ou historiques) : respect des critères du programme régional Climaxion* ou d'une labélisation.**

> DÉVELOPPEMENT URBAIN

- requalification et revitalisation urbaine durable (végétalisation, parcs, jardins partagés, désimperméabilisation, trame verte...);
- construction, extension ou réhabilitation d'équipements et infrastructures de proximité : établissements accueillant des services locaux mis à disposition de la population (centres multi-accueil, médiathèques, équipements sportifs...);

- intermodalité (déploiement transport innovants, de mobilités douces, coordination et articulation de l'offre).

↳ **Coût total éligible minimum par projet : 200 000€**

↳ **Montant maximum de subvention FEDER : 2 000 000€**

↳ **Intégration des projets aux Pactes territoriaux de réussite et de transition écologique (PTRTE) ou à une stratégie de développement local équivalente**

Communes éligibles : Bazancourt, Bétheny, Bezannes, Boulton-sur-Suippe, Cernay-lès-Reims, Châlons-en-Champagne, Champfleury, Champigny, Champillon, Chepy, Compertrix, Cormontreuil, Dizy, Épernay, Fagnières, Frignicourt, Hautvillers, Isles-sur-Suippe, Magenta, Mardeuil, Moncetz-Longevas, Moussy, Ormes, Pierry, Reims, Saint-Brice-Courcelles, Saint-Martin-sur-le-Pré, Saint-Memmie, Sarry, Thillois, Tinquieux, Vitry-le-François, Warmeriville.

> LIGNE DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUE AU BASSIN DE LA SEINE

L'ensemble du Département de la Marne est éligible

- diminution préventive du risque d'inondation (études, diagnostics, travaux, animation, communication) ;
- restauration ou création de continuités écologiques (passes à poissons, aménagements de cours d'eau affluents du fleuve, suivi et communication).

↳ **Coût total éligible minimum par projet : 100 000€ par tranche annuelle**

↳ **Durée de l'opération : de 12 à 48 mois**

↳ **Taux de financement maximum : 54 %**

Infos pratiques



Territoires éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements, à l'exception du développement urbain



Calendrier

Les dépenses doivent être acquittées au plus tard le 31 décembre 2029.



Financement

Taux de financement maximum : 60 %



Type de dépôt de demande

Au fil de l'eau

Points de vigilance

- Une articulation entre les aides régionales et le FEDER est souvent possible (les règles d'éligibilité renvoient les projets vers l'un ou l'autre financement), cependant ils ne sont pas cumulables sur certains axes.

*Climaxion est le programme régional de financement pour la transition énergétique et l'économie circulaire. Toutes les informations sont accessibles sur le site internet : www.climaxion.fr.

Une réalisation

RÉHABILITATION THERMIQUE DE LA SALLE ASSOCIATIVE

> Commune de Cauroy-les-Hermonville (Marne) 494 habitants

Afin d'améliorer le confort des usagers et de diminuer les consommations énergétiques, la commune a décidé de rénover la salle associative communale. L'objectif est d'atteindre un niveau BBC grâce à un bouquet complet de travaux : isolation des murs et de la toiture, changement des menuiseries, du système de chauffage et de ventilation.

- **Coût total éligible : 270 000 € HT**
- **Montant d'aide FEDER : 55 000 €**
- **Autres aides demandées/perçues : État, Département**



Région Grand Est - Délégation aux fonds européens

- Site internet : <https://beeurope.grandest.fr>

Région Île de France et Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (pour la ligne de financement spécifique au bassin de la Seine)

- Mail : europe@iledefrance.fr
- Site internet : www.europeidf.fr
www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr



FSE+

Fonds Social Européen

Type d'actions éligibles

> INTÉGRATION ET INCLUSION ÉCONOMIQUE

- accompagnement individuel vers l'emploi ;
- levée des freins sociaux (garde enfants, mobilité...);
- ateliers et chantiers d'insertion ;
- accompagnement des personnes en situation de handicap pour leur accès et/ou maintien dans l'emploi.

> EMPLOI DES JEUNES

- accompagnement et formation des jeunes de moins de 30 ans dans l'accès à l'emploi (repérage, mise en situation, mise en relation et formation) ;
- actions de lutte contre le décrochage scolaire des jeunes du primaire aux études supérieures (repérage, remobilisation, remédiation, "raccrochage", prévention et suivi) ;
- appui des expériences à visée professionnelle en Europe ou à l'international des jeunes ;
- mobilisation des employeurs.

> ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

- promotion de l'ESS ;
 - accompagnement des projets et dynamiques locales ;
 - émergence et développement de micro-projets et de projets d'innovation sociale répondant à des besoins locaux nouveaux ou mal couverts (exemples de projets déjà portés : reconditionnement de savons inutilisés dans les hôtels, service d'autopartage, collecte de biodéchets en vélo...).
- ↪ **Coût total éligible maximum par micro-projet : 50 000 €**
- ↪ **Montant maximum de subvention FSE+ par micro-projet : 30 000 €**
- ↪ **L'activité doit être créatrice d'emploi et/ou en pérenniser.**

> ORIENTATION

- information sur les métiers, les formations, l'orientation et l'évolution professionnelle (outils numériques, démarches pédagogiques, mise en réseaux, réseaux d'ambassadeurs, événements, outils d'information et de communication) ;
- professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion.

> FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS OCCUPÉS

- formation et accompagnement de ces actifs (dont actions d'un plan de formation) ;
 - développement de compétences dans la transition écologique ;
 - ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation, plan de développement des compétences ;
 - lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme au travail ;
 - plan territorial de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.
- ↪ **Public cible : actifs occupés les plus éloignés de la formation ou dans un secteur en mutation.**

> SYSTÈME SCOLAIRE

- école inclusive, lutte contre le harcèlement scolaire et prévention santé en milieu scolaire.

> PARTICIPATION FEMMES/HOMMES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

- renforcement de l'égalité professionnelle et salariale, de la mixité des métiers (mesures RH collectives, promotion de la parité...);
- amélioration de l'accès et le maintien en emploi des aidants ;
- renforcement des capacités des partenaires sociaux.
- facilitation de l'articulation des temps de vie, accès à des modes de garde d'enfants ;

> QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- amélioration de la qualité de vie au travail (nouvelles modalités organisationnelles, lutte contre les violences sexistes et sexuelles) ;
- lutte contre les discriminations ;
- promotion de la santé au travail (protection et prévention) ;
- vieillissement actif (prévention des risques, valorisation des compétences...).

Infos pratiques



Territoire éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements



Type de dépôt de demande

Au fil de l'eau ou appels à projet en fonction des types d'action



Calendrier

Les dépenses doivent être acquittées au plus tard le 31 décembre 2029.



Financement

Taux de financement maximum : 50% ou 60% en fonction des types d'action

Points de vigilance

- Les dépenses éligibles sont les frais de fonctionnement (principalement les dépenses de personnel, frais de structure). Les investissements ne sont pas éligibles.
- Une justification et un suivi du public bénéficiant du projet financé devront être réalisés.



Une réalisation

LOUSTIC SERVICES

> Communauté de communes de Haute Cornouaille (Finistère)
14 900 habitants

L'EPCI a créé un service de garde d'enfants à domicile en horaires atypiques qui s'adapte aux contraintes professionnelles des parents et les aide à rester en emploi.

- Coût total éligible : 406 000€
- Montant d'aide FSE+ : 273 000€
- Autres aides demandées/perçues : CAF, Département



Région Grand Est - Délégation des fonds européens

- Site internet : beeurope.grandest.fr

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) du Grand Est - Pôle SCE / Service International / Unité FSE

- Mail : dreets-ge.fseplus@dreets.gouv.fr
- Site internet : grand-est.dreets.gouv.fr

Département de la Marne - Cellule FSE+

- Mail : insertion.fse@marne.fr
- Site internet : www.marne.fr



FEADER

Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

Plusieurs dispositifs sont en cours de rédaction, des précisions sont encore attendues. à ce jour.

Type d'actions éligibles

> SERVICES RURAUX

- équipements de proximité, véloroutes, voies vertes.

> TRANSFERT DE CONNAISSANCES ET INNOVATION

- **partenariats européens d'innovation** – PEI (projets innovants et collaboratifs pour la productivité et le développement durable de l'agriculture, la sylviculture et de l'agroalimentaire).

➔ Ce partenariat est porté par un Groupe Opérationnel qui doit réunir au moins 3 structures de formes juridiques différentes, dont au moins une à caractère scientifique ou technique (collectivité, association, institut de recherche, institut technique, structure de conseil et d'accompagnement, établissement d'enseignement, entreprise...) et représentée par un chef de file dont le siège social est en Grand Est.

PROJETS AGRICOLES ET FILIÈRES

- projets de transformation, de stockage, de conditionnement, de commercialisation des produits agricoles et/ou transformés ;

FORÊTS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- investissements productifs en forêt ;
- investissements non-productifs en forêt ;
- desserte forestière et amélioration de l'accès aux zones forestières avec prise en compte du risque d'incendie ;
- coopération forestière.

ENVIRONNEMENT

- infrastructures agro-écologiques : financement de haies, mares, arbres à l'intérieur d'une parcelle, murets en pierres sèches et bandes enherbées en terres agricoles.

Modalités pratiques



Territoires éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements, à l'exception du dispositif "services ruraux" (la définition des communes rurales éligibles est en attente de validation).



Type de dépôt de demande

Au fil de l'eau ou appel à projet

Points de vigilance

- Il est obligatoire d'obtenir au moins un autre financement public (État, collectivités, organismes publics...)



Une réalisation

MISE AU GABARIT D'UNE ROUTE FORESTIÈRE

> Commune de Binarville (Marne)
94 habitants

- Coût total : 170 500 €
- Montant d'aide FEADER : 72 300 €
- Autres aides demandées/perçues : État



Région Grand Est - Délégation aux fonds européens

- Site internet : beeurope.grandest.fr



LEADER

Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale

Type d'actions éligibles

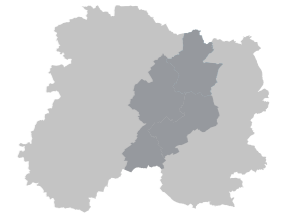
Les programmes LEADER sont gérés par des groupes d'acteurs locaux (constitués de membres privés et publics) appelés Groupe d'Action Locale (GAL). Il en existe six sur le territoire marnais. Chaque GAL définit ses priorités et ses actions.

Un axe est commun à tous les programmes LEADER :

Coopération avec d'autres territoires : il s'agit de créer un projet de coopération avec des acteurs localisés dans d'autres GAL (voisins, français ou européens). Ce projet doit être en accord avec les priorités de chaque GAL.

> GAL du Pays de Châlons-en-Champagne

Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne et les Communautés de Communes de la Moivre à la Coole et de la Région de Suippes.



Cadre de vie et qualité de vie :

- amélioration du cadre de vie, création d'espaces de rencontres, attractivité territoriale, tiers lieux ;
- accompagner le vieillissement de la population, santé ;
- réhabilitation des friches ;
- marketing territorial ;
- circuits de proximité ;
- vie associative, équipements numériques.

Transitions énergétiques, environnementales, alimentaires et numériques :

- mobilités douces ;
- produits locaux ;
- patrimoine naturel ;
- énergies renouvelables.

Développement économique, culture et tourisme :

- événements culturels, résidences d'artistes ;
- valorisation du patrimoine naturel ;
- commerces de proximité et artisanat ;
- soutien au tourisme.



Plancher et plafond d'aide LEADER : 6 000 € et 40 000 €

> GAL DE L'ARGONNE CHAMPENOISE

Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise.



Attractivité et tourisme :

- amélioration de la qualité de l'habitat (étude, projets exemplaires, bâti vacant, communauté énergétique/coopératives d'énergie citoyennes...);
- mobilité touristique, sentiers de randonnée, circuits touristiques, services pour cyclotourisme;
- sites touristiques, hébergements touristiques, espaces de restauration rapide proche des sites touristiques;
- marketing territorial (étude, marque « allée des couleurs », outils numériques, cartographie);
- évènements, festivals et marchés.

Développement économique et filières locales :

- formations et sensibilisation liées aux besoins locaux et au numérique;
- accompagnement des entreprises;
- filières locales (alimentaire, bois, plastique, produits de seconde main), animation, promotion;
- transformation et commercialisation des produits locaux;
- télémédecine;
- coworking, fablab, ressourceries;
- service d'aide entre particuliers, outils numériques collaboratifs.

Equipements de proximité et services :

- équipements et services de proximité (santé, jeunesse petite enfance, lieu de rencontre, sport);
- promotion et structuration des associations (étude, animation, projets collectifs);
- projets inter-associatifs et intergénérationnels (culture, arts, sports);
- mobilité durable (plan de territoire, mobilité partagé, transport à la demande, location);
- plateforme multimodale.

Plancher et plafond d'aide LEADER : 3 000 € et 50 000 €

> GAL DU PAYS DE BRIE ET CHAMPAGNE

Communautés de Communes de la Brie Champenoise, du Sud Marnais et de Sézanne Sud-Ouest marnais.



Dynamisme culturel :

- évènements culturels, résidences artistiques;
- animations sur le territoire (sites touristiques, patrimoine, histoire, savoir-faire, commercial, manifestation sportive);
- accompagnement des associations et du bénévolat (étude, mise en réseau, mutualisation, promotion).

Services et de proximité :

- équipements, commerces et services itinérants, équipements multifonctionnels, en libre utilisation (créations et animations...);
- usages numériques;
- soutien à la jeunesse (actions et infrastructures);
- lutte contre l'isolement des personnes âgées (espaces communs et services);
- services de mobilité, infrastructure de mobilité douce;
- accompagnement collectif des entreprises et entrepreneurs.

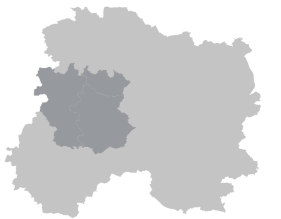
Attractivité du territoire :

- petit patrimoine bâti non-protégé (si projet touristique);
- offre touristique et de loisirs;
- itinérance douce;
- amélioration de l'accueil : hébergements touristiques (montée en gamme), aires d'hébergement mobile, services écoresponsables, point d'accueil touristique;
- professionnalisation et mise en réseau des acteurs touristiques;
- promotion du territoire (étude, communication);
- amélioration de l'information/communication.

Plancher et plafond d'aide LEADER : 3 000 € et 40 000 €

GAL DU PAYS D'ÉPERNAY TERRES DE CHAMPAGNE

Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne, Communautés de Communes des Paysages de la Champagne et de la Grande Vallée de la Marne



Circuit court et développement économique :

- productions locales (promotion, distribution, vente, création de vitrines, dégustation, formation, ...);
- mise en réseau des acteurs (artisans, producteurs, consommateurs);
- espaces de vente mutualisés, transformation et commercialisation à la ferme;
- communication, sensibilisation, formation.

Transition écologique et d'économie verte :

- actions de communication et sensibilisation (ressources naturelles, changement climatique, usages sobres, ...);
- préservation des ressources et protection biodiversité;
- économie circulaire, écologie industrielle et agricole territoriale;
- énergies renouvelables;
- sensibilisation et formation bâti écologique, sobriété énergétique, gestion espaces verts, habitat durable;
- végétalisation et production de biodiversité.

Services de proximité et mobilité :

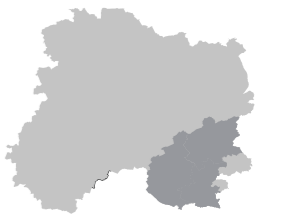
- services à la population et équipements (animation, mutualisation, création, ...);
- petits équipements (culture, sport, loisir, enfance, jeunesse, personnes âgées);
- services itinérants;
- offre de transport alternative;
- plateforme ou services intermodaux;
- communication, sensibilisation formation sur la mobilité;
- partage et mutualisation des usages.

Projets inéligibles : équipement périscolaire, maison de santé, maison de retraite, salle des fêtes, salle polyvalente.

Plancher et plafond d'aide LEADER : 3 000 € et 40 000 €

GAL DU PAYS VITRYAT

Communautés de Communes Vitry Champagne et Der, Perthois Bocage et Der et Côtes de Champagne Val de Saulx.



Services et cadre de vie :

- équipements et services de proximité supplémentaires;
- offre de santé (maison de santé, promotion, e-services, actions innovantes...);
- offre sportive, culturelle et de loisirs (infrastructures, évènements, animation/communication...).

Patrimoines et tourisme :

- patrimoine culturel, historique, naturel et bâti;
- offre touristique (nouveaux produits, mise en réseau, itinérance douce...), dont l'offre d'hébergement (classement national ou label, et écolabel) et de restauration.

Transition énergétique :

- communication/sensibilisation;
- rénovation énergétique;
- énergies renouvelables;
- mobilités douces et services décarbonés.

Développement économique :

- savoir-faire, productions alimentaires, filières courtes, artisanat, commerce (évènementiel, points de vente, restauration collective, potagers collectifs...).

Plancher et plafond d'aide LEADER : 3 000 € et 30 000 €

GAL DE SAINT-DIZIER, DER ET MARNE

> Les communes d'Ambrières, Landricourt, Saint Vrain, Vouillers, Cheminon, Maurupt le Montois, Sapignicourt, Hauteville, Saint Julien et Trois Fontaines l'Abbaye (Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise)



Transition énergétique :

- énergies renouvelables ;
- transports alternatifs ;
- rénovation de l'habitat.

Attractivité et patrimoine :

- promotion et développement des savoir-faire locaux, de l'éco-tourisme, et l'éducation à l'environnement ;
- valorisation des patrimoines ;
- hébergements et produits touristiques ;
- circuits thématiques, voies douces et de randonnée ;
- animation territoriale.

Services de proximité :

- équipement de proximité ;
- développement de l'offre culturelle ;
- itinérance des services ;
- accès aux services (numérique, mobilité) ;
- entraide et solidarité citoyenne ;
- événements.

Développement économique :

- circuits courts et économie circulaire ;
- activités artisanales et commerciales.

infos pratiques



Territoires éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements, situées dans le périmètre des GAL.



Type de dépôt de la demande

Au fil de l'eau



Calendrier

Les dépenses doivent être acquittées au plus tard le 31 décembre 2029.



Financement

Taux maximum du financement : 64 %

Points de vigilance

- Autofinancement obligatoire de 20 %
- La coopération doit faire l'objet d'actions spécifiques.

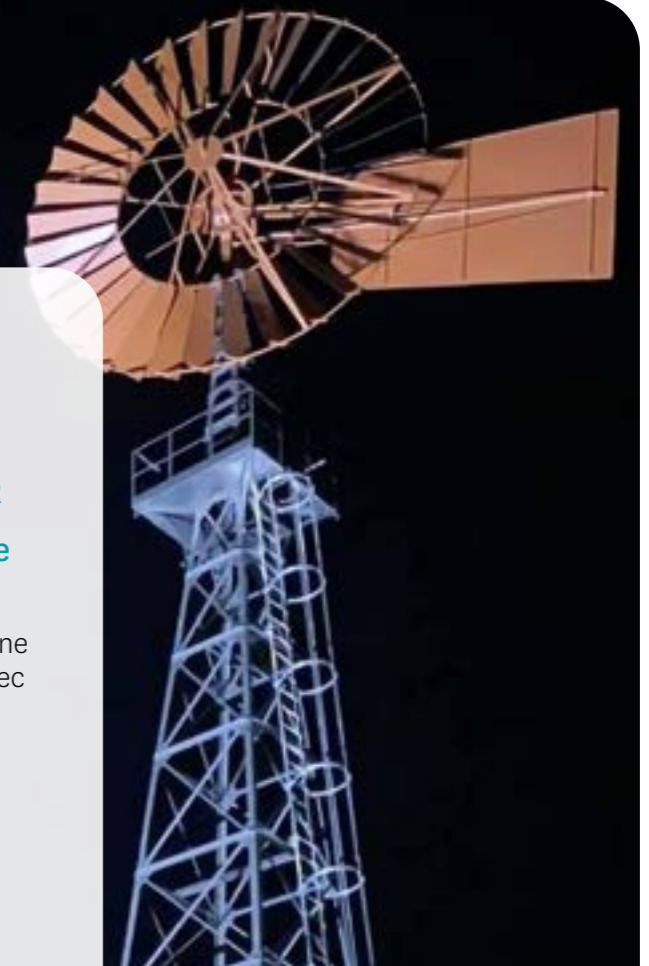
Une réalisation

RESTAURATION D'UNE ÉOLIENNE DE 1906 ET DE SON SYSTÈME DE POMPAGE POUR ALIMENTER UN LAVOIR

> Commune de la Celle-sous-Chantemerle (Marne) 138 habitants

La commune a souhaité redonner vie à ce patrimoine et réalimenter le lavoir. Une aire de pique-nique avec vue panoramique sur le vignoble sera également aménagée.

- Coût total éligible : 60 000 €
- Montant d'aide LEADER : 33 530 €
- Autres aides demandées/reçues : État



GAL du Pays de Châlons-en-Champagne

- site internet : paysdechalonenchampagne.com

GAL du Pays Vitryat

- mail : leader@pays-vitryat.fr
- site internet : pays-vitryat.fr

GAL de l'Argonne Champenoise

- mail : leader.argonnechampenoise@cc-argonnechampenoise.fr
- site internet : www.argonnechampenoise.fr

GAL du Pays de Brie-et-Champagne

- mail : leader2023@pays-brie-champagne.fr
- site internet : www.pays-brie-champagne.fr

GAL du Pays d'Épernay Terres de Champagne

- site internet : pays-epernay.fr

GAL de Saint Dizier Der et Marne

- mail : leader@syndicatnord52.fr



Lait et fruits à l'école

Type d'actions éligibles

> **Distribution des fruits et légumes et/ou de produits laitiers** 2 à 4 fois par semaine aux élèves des établissements scolaires (de la maternelle au lycée). Les produits peuvent être distribués à trois moments dans la journée :

- le matin à l'arrivée des élèves en classe (ouvert seulement aux élèves des collèges en zone REP et REP+);
- le midi ;
- au goûter à la fin du temps scolaire.

→ **Certaines actions informatives ou éducatives sont nécessaires pour compléter la distribution. L'établissement doit déjà proposer des actions éducatives conformément au code de l'éducation.**

> **Certaines actions de type « Publicité » et « Mesures éducatives » peuvent bénéficier de financements supplémentaires** via des appels à projet spécifiques. Les projets doivent prévoir un budget d'au moins 200 000 € HT pour les actions de publicité (partenariat avec les médias, création d'un réseau d'information, organisation d'événements locaux...), et de 100 000 € HT pour la mise en œuvre de mesures éducatives éligibles (visites d'exploitations agricoles et unités de transformations, conception de panneaux pédagogiques, de jeux et matériels pédagogique...).

infos pratiques



Territoires marnais éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements



Type de dépôt de la demande

Appel à projet



Calendrier

L'année scolaire est divisée en 3 périodes indépendantes, il est donc possible de mettre en place le programme pour une, deux ou pour les 3 périodes.

- Période 1 : septembre à décembre
- Période 2 : janvier à mi-avril
- Période 3 : mi-avril à début juillet

Demande de paiements : 3 mois suivant la fin de la période de distribution

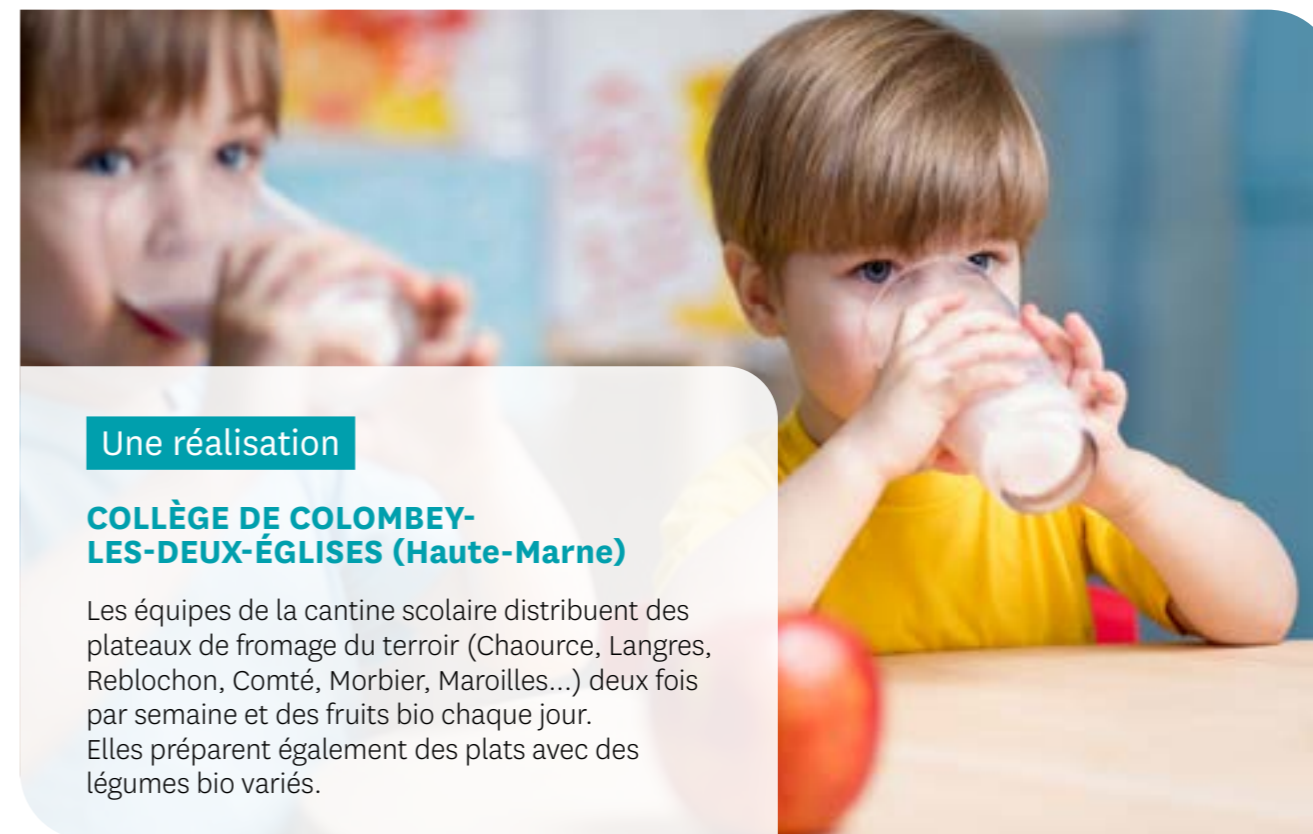


Financement

- Les dépenses éligibles sont calculées sur la base d'un forfait au kilo par type de produits (légumes frais, fruits frais, fruits frais découpés et emballés, lait liquide nature, yaourt nature, fromage blanc ou petit suisse nature, autres fromages).
- Le taux de financement est de 100 % du montant de ces forfaits.
- Montant minimum d'aide : 400 €.

Points de vigilance

- Attention aux produits éligibles en respectant les portions minimums obligatoires. Les produits doivent être distribués sans aucun sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajouté.
- Affichage et logo du programme obligatoire dans l'établissement. Les produits du midi doivent apparaître sur les menus.
- Acquiescement obligatoire de toutes les factures avant de déposer la demande de paiement
- Les fournisseurs doivent être référencés auprès de FranceAgriMer.



Une réalisation

COLLÈGE DE COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES (Haute-Marne)

Les équipes de la cantine scolaire distribuent des plateaux de fromage du terroir (Chaource, Langres, Reblochon, Comté, Morbier, Maroilles...) deux fois par semaine et des fruits bio chaque jour. Elles préparent également des plats avec des légumes bio variés.



FranceAgriMer - Pôle lait et fruits dans les écoles

- Mail : programme-lfe@franceagrimer.fr
- Site internet : www.franceagrimer.fr



Interreg France Wallonie Flandre

Interreg FWVL

Type d'actions éligibles

Deux types de projets peuvent être portés :

> **Projets classiques** : ce type de projet est le plus commun au sein du programme et permet de porter un projet de coopération à envergure importante.

➔ **Nombre de partenaires : au minimum 1 acteur de chaque côté de la frontière, mais le partenariat regroupe souvent un nombre plus important d'opérateurs ;**

➔ **Durée maximale : 4 ans ;**

➔ **Financement : 60% maximum.**

> **Micro-projets** : il s'agit d'un type de projet simplifié destiné en priorité aux acteurs novices.

➔ **Nombre de partenaires : au minimum 1 acteur de chaque côté de la frontière, le partenariat restant très resserré dans ce type de projet ;**

➔ **Durée maximale : 18 mois ;**

➔ **Financement : 100 % plafonné à 50 000 €.**

Ils peuvent concerner les actions suivantes :

> INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

• développement de pôles d'excellence, renforcement de la recherche avancée et de l'innovation dans les domaines des matériaux, de l'énergie, de la mobilité, de l'alimentation et de la santé en étant terrains d'expérimentation/projets pilotes ;

• renforcement des capacités des entreprises et des administrations sur l'utilisation des données, la transition numérique, la transition écologique, la responsabilité sociale, l'économie sociale et solidaire ;

• mise en réseau entre structures de conseils/formations et entrepreneurs, développement des capacités et compétences des entrepreneurs, des travailleurs et des étudiants (coaching, concours, incubateurs, démonstrateurs, applications...).

> CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES

• technologies innovantes (modèle de prédiction, adaptation des pratiques...);

• coordination, stratégies communes (dispositif de surveillance, définition d'une approche commune, échanges de données...)

• infrastructures vertes et bleues (désartificialisation, pratiques écologiques...);

• sensibilisation, information, prévention (échanges de bonnes pratiques, campagne de sensibilisation, guide technique, sécurité des travailleurs et des populations, implication des citoyens, apprentissage comportements...).

> BIODIVERSITÉ

• préservation et gestion des ressources naturelles (réseaux transfrontaliers, corridors, maillage des milieux naturels, protocoles communs, approches innovantes, meilleures connaissances, accès aux données...);

• réduction de la pollution terrestre, aquatique et atmosphérique (technologies et techniques innovantes, outils de gestion...);

• gestion et protection conjointe des paysages, des écosystèmes, des sols, de la biodiversité (études, nouvelles filières agricoles, expérimentations, démonstrations...).

> EAU

• préservation, maintien de l'accessibilité et de la qualité, traitement et gestion transfrontalière (optimisation de l'utilisation, accessibilité de l'eau potable, gestion des eaux de surface et souterraines, qualité des eaux, technologies et techniques innovantes...).

> MOBILITÉ

• liaisons transfrontalières de transports durables et continuité de l'offre (expérimentations, nouvelles offres, décongestion...);

• offre de transports multimodaux et durables (outils, technologies et techniques innovantes...).

> MARCHÉ DU TRAVAIL ET EMPLOI

• réponse aux besoins en compétences, éducation et formation tout au long de la vie (études, innovations pédagogiques, formations, programmes d'éducation...);

• accompagnement à la mobilité transfrontalière des étudiants, des travailleurs, des demandeurs d'emploi, (parcours transfrontaliers, information sur les opportunités, communication...).

> MÉDICO-SOCIAL ET SANTÉ

• synergies entre établissements (réseaux, stratégies communes, coordination...);

• diffusion d'information, promotion de l'offre, soutien à la mobilité transfrontalière des patients et des praticiens ;

• prévention et promotion de la santé, innovation, e-santé (outils communs, information, communication, technologies ou techniques innovantes, applications numériques...).

> CULTURE ET TOURISME

• professionnalisation des acteurs (accompagnement, formations, réseaux, échange de compétences...);

• valorisation du patrimoine culturel, naturel, industriel et paysager, identité et cultures communes (itinéraires, parcours touristiques, nouvelles offres...);

• création d'initiatives culturelles communes (promotion, thématiques spécifiques, référentiel commun, expositions de l'offre patrimoniale...);

• préservation et amélioration d'infrastructures transfrontalières durables et inclusives.

Infos pratiques



Territoires éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements

Territoire concerné : zone frontalière entre la France et la Belgique.



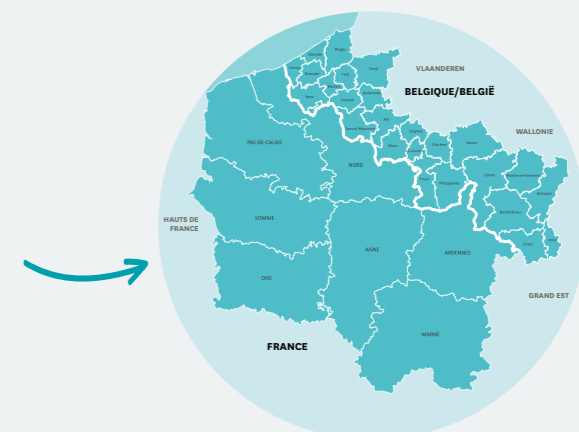
Type de dépôt de demande

Appel à projet



Calendrier

Le dépôt des projets classiques s'effectue en deux phases : la 1ère phase permet de déposer un dossier simplifié. Seuls les projets retenus lors de la 1ère phase peuvent déposer un dossier complet cette fois-ci, en 2ème phase. Il faut donc compter au moins 1 an entre l'ouverture de l'appel à projet et la signature de la convention. Le dépôt des micro-projets s'effectue en une seule phase.



Points de vigilance

- Les projets et micro-projets doivent être organisés et divisés en plusieurs modules de travail qui correspondent aux activités mises en place.
- Les dossiers sont à écrire en français et en flamand, les échanges se font souvent dans ces langues ou en anglais. Les frais de traduction et d'interprétariat peuvent être financés.
- Pour les micro-projets, le financement est versé sur les preuves de réalisation, appelés livrables. Il n'y a donc pas de justificatifs de dépense à fournir, ce qui allège le suivi financier. Cependant, il est nécessaire de bien créer et conserver les preuves de réalisation.



Une réalisation

CIRCUIT PÉDESTRE TRANSFRONTALIER MÉMORIAL « MONIQUE »

> Mairie de Bachy (Nord)
1 836 habitants

Les partenaires ont créé un circuit de randonnée sur une des lignes d'évasion de la Seconde Guerre mondiale. Le projet comprend la signalétique, les panneaux de médiation et les supports de communication.

- **Partenaires :** La maison du tourisme de Wallonie Picarde (Belgique), la Commune de Rumes (Belgique)
- **Coût total éligible du projet global :** 29 400 €
- **Montant d'aide Interreg du projet global :** 29 400 €



• Site internet : www.interreg-fwvl.eu

Interreg Europe du Nord-Ouest

Interreg ENO

Type d'actions éligibles

Le programme finance le développement, le déploiement et la dissémination de solutions, de technologies ou de stratégies, existantes ou nouvelles sous forme de :

- **Projets classiques :** ce type de projet est le plus commun au sein du programme et permet de porter un projet de coopération à envergure importante.
- **Projet de petite échelle :** il s'agit d'un type de projet simplifié pour les acteurs novices.

Au moins deux de ces trois catégories d'activités doivent être combinées au sein d'un projet :

- L'élaboration et la mise en œuvre conjointes de stratégies et/ou de plans d'action ;
- Des actions pilotes pour tester des outils et/ou des solutions ;
- Des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation (formations, enseignements, campagne de sensibilisation...).

Les projets doivent s'inscrire dans ces objectifs :

> CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RISQUES

- Résilience, adaptation et atténuation des risques naturels, des catastrophes et des changements climatiques (inondations, sécheresse, pluies violentes...);
- Gestion durable de l'eau (consommation, pratiques, rétention, utilisation, qualité, disponibilité...).

> BIODIVERSITÉ ET POLLUTION

- Infrastructures et corridors bleus et verts, protection ou restauration des écosystèmes ;
- Approches et solutions basées sur les écosystèmes ;
- Réduction du stress thermique et de la pollution atmosphérique, amélioration de la qualité de l'air.

> EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Amélioration de la performance énergétique des habitations et des bâtiments publics, des transports/mobilité, du transport fluvial, des lignes du réseau de chauffage et de refroidissement urbain ;
- Systèmes énergétiques intelligents (stockage et distribution) ;
- Prévention de la pauvreté énergétique.

> ÉNERGIES RENOUVELABLES

- technologies, solutions, produits et services innovants pour l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

> ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Approche globale de la gestion des produits, des composants et des matériaux tout au long de leur chaîne de valeur ;
- Promotion de nouveaux modèles commerciaux (partage, utilisation ou accès à une marchandise plutôt que la propriété des biens) ;
- Transparence des informations relatives aux produits, aux composants et aux matériaux ou à leur conception ;
- Prévention, réduction, collecte et recyclage des déchets, utilisation efficace de ressources, utilisation limitée de matières premières (recyclage des matières premières critiques...), remplacement des ressources d'origine fossile.

> RECHERCHE ET INNOVATION

- solutions innovantes, technologies avancées, données, numérisation, solutions sur mesure ;
- accompagnement des acteurs de l'innovation.

> MARCHÉ DU TRAVAIL ET ÉCONOMIE SOCIALE

- solutions, pratiques et outils pertinents en matière d'emploi de qualité ancré dans les territoires ;
- services publics intégrés liés au marché du travail ;
- modèles d'entreprise et programmes de soutien aux entreprises plus inclusifs ancré dans les territoires (esprit d'entreprendre, ESS économie sociale et solidaire).

> ACCÈS AUX SOINS

- solutions, pratiques et outils en matière de santé et de soins ancrés dans les territoires ;
- accompagnement des groupes de population vulnérables ;
- connaissances et capacité des parties prenantes, mise en réseau ;
- défis sanitaires liés à la démographie et aux événements inattendus de grande ampleur.

> CULTURE ET TOURISME

- tourisme durable ;
- spécificités locales et liens entre elles (patrimoine naturel et culturel) ;
- accès et implication des groupes vulnérables ;
- modèles commerciaux et programmes de soutien aux entreprises ;
- capacité des parties prenantes, mise en réseau.

Infos pratiques

Territoires éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements.

Territoire concerné : la Belgique, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse, l'Ouest de l'Allemagne et la moitié nord de la France.

Type de dépôt de demande

Appel à projet - Il n'existe aucune certitude quant au lancement d'un futur appel à projets de petite échelle.

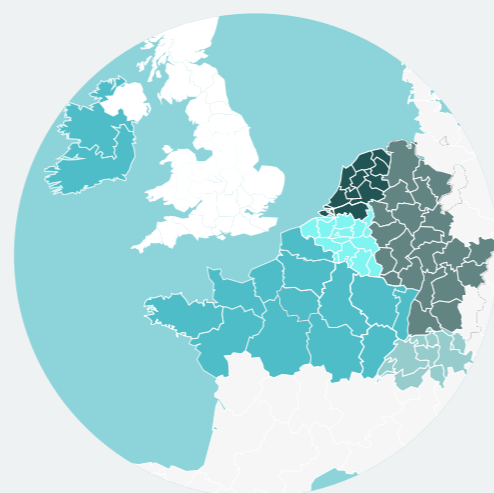
Calendrier

Les projets doivent être achevés au plus tard le 30 juin 2029.

Le dépôt des projets classiques s'effectue en deux phases : la 1ère phase permet de déposer un dossier simplifié. Seuls les projets retenus lors de la 1ère phase peuvent déposer un dossier complet cette fois-ci, en 2ème phase. Il faut donc compter environ 1 an entre l'ouverture de l'appel à projet et la signature de la convention. Le dépôt des projets à petite échelle s'effectue en une seule phase.

Financement

Taux de financement : 60%



Points de vigilance

- Les dossiers déposés doivent être écrits en anglais. Les échanges se font également souvent dans cette langue, les frais de traduction et d'interprétariat peuvent être financés.
- Un projet doit regrouper au moins 3 partenaires de 3 pays différents. Pour un projet classique, le partenariat est souvent plus large (en général 4 à 10).
- Les projets doivent être organisés et divisés en plusieurs modules de travail qui correspondent aux activités mises en place.



Une réalisation

RÉSEAU TRANSNATIONAL DE SOUTIEN À L'ENTREPRENARIAT SOCIAL (SuNSE)

> Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine)
3 335 habitants

Le projet vise promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat social et solidaire dans les territoires ruraux. La commune a ainsi réalisé une étude pour la création d'un tiers lieu numérique et a mis en place un accompagnement aux porteurs de projet (formation et ateliers).

- **Partenaires :** Royaume-Uni, Pays-Bas, Irlande, Suisse, Luxembourg
- **Coût total éligible du projet global / de la commune :** 2 740 000 € / 307 000 €
- **Montant d'aide Interreg du projet global / de la commune :** 1 640 000 € / 185 000 € (60%)



• Site internet : www.nweurope.eu



Erasmus+

Type d'actions éligibles

Le programme concerne les domaines suivants :

- enseignement scolaire dont petite enfance et périscolaire,
- enseignement supérieur,
- enseignement et formation professionnels,
- sport,
- éducation non-professionnelle des adultes dont action sociale, culturelle et environnementale,
- jeunesse.

> DEUX TYPES DE PROJETS PEUVENT ÊTRE PORTÉS DANS CES DIFFÉRENTS DOMAINES :

Projets de mobilité dans un autre pays

- mobilité individuelle ou en groupes (agents, élus, publics accompagnés...) : observation des pratiques innovantes, suivi d'un cours ou d'une formation, conduite d'un enseignement ou d'une formation, accueil d'un expert formateur, accueil d'un ou de plusieurs homologues en cours de formation ou pour l'échange de pratiques.
- échange de jeunes : échanges interculturels entre les jeunes de 13 à 30 ans (ateliers, exercices, débats, jeux de rôle, simulations, visites interculturelles...)
- création d'un consortium pour la mobilité individuelle et en groupe (une collectivité peut porter et coordonner les projets de mobilité de plusieurs structures afin de les inciter à participer)

Projets de partenariats

- échanges de pratiques professionnelles, expérimentation des méthodes de travail et des outils innovants avec des partenaires d'autres pays (inclusion, diversité, numérique, développement durable, participation démocratique, engagement citoyen), manifestation sportive européenne.
- ↳ **regroupe au moins 2 organismes (collectivités, entreprises, associations, établissements scolaires...) issus de 2 pays membres du programme.**
- ↳ **les structures moins expérimentées peuvent participer au programme Erasmus+ grâce aux projets de partenariat simplifié qui sont moins exigeants que les projets de partenariats.**

Infos pratiques



Territoires éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements

Territoire concerné : tous les États membres, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Turquie et la Serbie.



Type de dépôt de demande

Appel à projet



Calendrier

Généralement, les appels à projets sont ouverts sur deux périodes dans l'année et se clôturent en février/mars et en octobre.



Financement

Pour les projets de mobilité, les dépenses éligibles sont calculées sur la base de forfaits (frais de voyage, frais de séjour, organisation du projet, soutien linguistique, activités, prestations externes...). Le taux de financement dépend ensuite du projet, il peut atteindre un maximum de 100% de la dépense éligible. Pour les projets de partenariat, le montant de l'aide accordée est un forfait, entre 30 000 € et 400 000 €.

Points de vigilance

- Versement de 80% de la subvention dans les 30 jours suivant la date de signature de la convention de subvention et paiement du reste dans les 60 jours suivant la réception du rapport final.



Une réalisation

ÉCHANGE DES JEUNES

> Communauté de communes des Coëvrons (Mayenne)
27000 habitants

Le service jeunesse de la communauté de communes a organisé un séjour européen entre 48 jeunes de 4 pays. Pendant 11 jours en Bretagne, ils réaliseront des bateaux en carton pour participer à une compétition. Ils participeront également à l'organisation de la compétition.

Montant d'aide Erasmus+ : 42 000 €
Pays partenaires : Lettonie, Finlande, Espagne



- Sites internet :
agence.erasmusplus.fr
www.erasmusplus-jeunesse.fr



Corps Européen de Solidarité

Type d'actions éligibles

- **Accueil de volontaires** : Accueil de volontaires : participation d'un ou de plusieurs jeunes volontaires européens aux différentes activités de la structure en lien avec la solidarité et la cohésion sociale (animation d'ateliers linguistiques ou sur l'interculturalité, participation aux activités périscolaires...)
- **Envoi de jeunes volontaires** : accompagnement des jeunes souhaitant effectuer un volontariat en Europe avant leur départ, pendant leur mobilité et à leur retour
- **Coordination d'un réseau de structures locales** : accompagnement des structures d'accueil dans la recherche de volontaires, accueil des volontaires internationaux, gestions de subvention...
- **Accompagnement d'une initiative locale de cohésion sociale** portée par un groupe d'au moins 5 jeunes

Infos pratiques



Territoires éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements

Territoire concerné : tous les États membres, la Macédoine du Nord, l'Islande, le Liechtenstein et la Turquie.



Type de dépôt de demande

Appel à projet



Financement

Les dépenses éligibles sont calculées sur la base de forfaits (frais de voyage, frais de séjour et d'organisation, coûts de gestion, argent de poche, apprentissage linguistique...). Le taux de financement dépend ensuite du projet, il peut atteindre un maximum de 100 %.

Versement de 80% de la subvention dans les 30 jours suivant la date de signature de la convention de subvention et paiement du reste dans les 60 jours suivant la réception du rapport final.

Points de vigilance

- Les jeunes doivent être âgés de 18 ans à 30 ans.
- Info Jeunes Grand Est, basé à Reims, peut coordonner la venue d'un volontaire dans une collectivité (montage administratif, financier et pédagogique).



Une réalisation

JEUNESSE ET COHÉSION

> Commune d'Attigny (Ardennes) 1 450 habitants

Développement d'activités éducatives à destination des enfants et des personnes porteuses de handicap pour contribuer à la sensibilisation et à la diffusion des valeurs européennes.



• Site internet : www.corpeuropeensolidarite.fr



Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs

CERV

Type d'actions éligibles

> ÉGALITÉ ET DROITS

- actions concernant les droits de l'enfant, l'égalité de genre et la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination : activités de formation, renforcement des capacités, apprentissage mutuel, conférences, activités de sensibilisation et de diffusion, campagnes médiatiques, activités analytiques (études, recherches, évaluations...)
- ➔ **Montant d'aide minimum : 100 000 €**

> ENGAGEMENT ET PARTICIPATION DES CITOYENS

- mémoire européenne : projets visant à sensibiliser les citoyens à l'histoire de l'Europe et de l'UE, à ses origines, à ses réalisations...
 - ➔ **Montant d'aide minimum : 50 000 €**
 - réseaux de villes : développement des réseaux de villes par les collectivités, ainsi que les associations, travaillant ensemble afin de rendre leur coopération plus durable et d'échanger des bonnes pratiques...
 - ➔ **Doit impliquer 4 organisations (collectivités, associations...) de 4 pays minimum, dont 2 de l'UE**
- jumelages de villes : projets qui rassemblent des personnes issues de villes jumelées pour les sensibiliser à la richesse de l'environnement culturel de l'UE, promouvoir la compréhension mutuelle...
 - ➔ **Doit impliquer 2 organisations (collectivités, associations...) de 2 pays minimum**
 - ➔ **Minimum 50 participants dont 25 invités internationaux**
 - ➔ **Montant d'aide entre 8 455 € et 50 745 €**

Infos pratiques



Territoires éligibles

Toutes les collectivités marnaises et leurs groupements
Territoire concerné : tous les pays membres de l'UE, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Kosovo, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du nord, la Serbie et l'Ukraine.



Type de dépôt de demande

Appel à projet



Calendrier

Prévoir un délai de plusieurs mois entre la clôture des appels à projets et le démarrage des actions



Financement

Taux de financement : entre 80% et 90% selon l'appel à projets

Points de vigilance

- Les priorités et les critères sont précisés dans chaque appel à projets.
- Le projet et le dossier doivent inclure des éléments sur l'égalité de genre à chaque étape.



Une réalisation

50 YEARS TWINNING JUMELAGE GRAULHET/PRIEN AM CHIEMSEE

> Commune de Graulhet (Tarn)
12 914 habitants

Organisation d'une fête consacrée à la citoyenneté européenne, à l'égalité, aux droits et aux valeurs de la démocratie, favorisant l'apprentissage interculturel et l'inclusion sociale pour renforcer le partenariat entre la ville de Graulhet (France) et la ville de Prien am Chiemsee (Allemagne)

- **Montant d'aide de l'UE : 5 285 €**



• Site internet : www.cervfr.org

Autres fonds

Certains fonds destinés au financement de projets innovants, d'envergure importante ou ciblant un sujet très spécifique sont également identifiés dans ce guide.

Fonds Asile Migration Intégration (FAMI)



Il permet de financer des actions d'**accompagnement des demandeurs d'asile et d'intégration des ressortissants de pays tiers** (appui administratif, suivi médico-psychologique, accompagnement vers l'emploi, formation des professionnels, formation de langue ...). Les projets doivent présenter un coût total d'au moins 500 000 €.

Exemple : La Métropole de Lyon a développé une plateforme de formation et d'information à destination des professionnels assurant un accompagnement administratif et éducatif des Mineurs Non-Accompagnés (MNA) et ex-MNA. Cette plateforme est ouverte aux agents de la collectivité et aux partenaires. Ce projet a pu être financé à hauteur de 560 000€, soit 75% d'aide.

Contact et informations complémentaires : www.immigration.interieur.gouv.fr

Programme Interreg Europe



Il a pour objectif d'**améliorer les politiques publiques**. Ainsi, les acteurs publics peuvent porter des **projets de coopération** (transfert de bonnes pratiques, échange d'expérience, renforcement des capacités, animation de groupes d'acteurs locaux) et recevoir un **appui d'homologues européens et d'experts** sur un sujet précis. Enfin, une plateforme en ligne (en anglais) regroupe des exemples de bonnes pratiques, des notes d'information et une communauté d'échange. Les dossiers doivent être écrits en anglais (les échanges se font également dans cette langue). Les projets de coopération peuvent être financés à 80% et l'appui par des pairs est lui financé à 100%.

Exemple : Le Département de l'Hérault et ses partenaires ont échangé sur leur expérience et ont élaboré un plan d'actions afin de préserver et de valoriser le patrimoine naturel et culturel par le biais des voies vertes.

Contact et informations complémentaires : www.interregeurope.eu

Programme Interreg URBACT



Ce programme permet de financer des **réseaux de coopération sur les enjeux urbains** (échanges de bonnes pratiques, visites de terrain entre partenaires, plan d'actions mis en œuvre avec les acteurs locaux). Les dossiers doivent être écrits en anglais (les échanges se font également dans cette langue) et le taux de financement est de 70%.

Exemple : La commune de Mouans-Sartoux a pu transférer à d'autres villes sa bonne pratique dans la distribution de repas 100% biologiques et locaux dans les cantines.

Contact et informations complémentaires : urbact.eu

Programme Digital Europe



Ce programme permet de financer des actions innovantes de grande envergure ou en coopération dans le **domaine du numérique** : les compétences et l'utilisation des nouvelles technologies (intelligence artificielle, cybersécurité, solutions numériques...). Le taux de financement est de 50%.

Exemple : La commune de Torre Pacheco en Espagne est territoire pilote, avec plusieurs autres collectivités européennes, d'un projet qui a pour objectif d'aider les administrations publiques locales, régionales et nationales à augmenter la qualité, la disponibilité et l'exploitabilité des informations du secteur public.

Contact et informations complémentaires : digital-strategy.ec.europa.eu

Programme Europe créative



Ce programme permet de financer des **projets de coopération artistique et culturelle** (circulation des œuvres et des artistes, approches innovantes, événements communs...). Le taux de financement est de 70% à 80%.

Exemple : La commune de Frontignan a porté un projet avec ses partenaires européens sur les orchestres méditerranéens de musique populaire contemporaine afin de professionnaliser les jeunes talents et de redynamiser les groupes amateurs (créations musicales multiculturelles et résidences artistiques).

Contact et informations complémentaires : relais-culture-europe.eu

Programme LIFE



Ce programme permet de financer des actions innovantes dans le **domaine de l'environnement et du climat** (nature, biodiversité, économie circulaire, qualité de vie, atténuation du changement climatique, transition énergétique). Le taux de financement est de 60 %.

Exemple : La ville de Strasbourg a porté un projet de restauration de l'île du Rohrschollen et de ses habitats alluviaux. Le montant d'aide de ce projet était d'environ 1 millions d'euros, soit 50% d'aide.

Contact et informations complémentaires : www.ecologie.gouv.fr

Programme Horizon Europe



Il s'agit du **programme d'innovation et de recherche** de l'Union européenne. Les collectivités peuvent être territoires pilotes en testant des innovations (culture, enjeux sociaux, climat, énergie, mobilité, biodiversité, ressources naturelles...). Le taux de financement est de 100%.

Exemple : La communauté d'agglomération de la Rochelle porte, avec 40 partenaires, le développement de solutions nouvelles, durables, efficaces et reproductibles de livraison du dernier kilomètre, combinant des véhicules propres et des modèles d'utilisation partagée de l'espace.

Contact et informations complémentaires : www.horizon-europe.gouv.fr

Programme Mécanisme d'interconnexion en Europe



Ce programme permet de financer des actions innovantes de grande envergure ou en coopération dans les **domaines des transports, de la mobilité** (carburants alternatifs, innovations, sécurisation) **et du numérique** (réseaux à très haute capacité). Le taux de financement est de 50%.

Exemple : Le Département de l'Isère porte, avec 24 partenaires français, le développement digital de l'infrastructure routière grâce à la connexion infrastructure-véhicule (ou Systèmes de Transports Intelligents Coopératifs) et à une cartographie haute définition.

Contact et informations complémentaires :

Transports : www.ecologie.gouv.fr

Numérique : digital-strategy.ec.europa.eu

L'instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI)



Cet instrument permet de financer les projets faisant la **promotion des intérêts et des valeurs de l'UE dans le monde**. Il vise à éradiquer la pauvreté et à promouvoir le développement durable, la prospérité, la paix et la stabilité avec les régions et pays tiers du voisinage européen.

Exemple : La ville de Milan, en Italie, avec 29 autres partenaires dans 17 pays, met en place le projet "Food Wave". L'objectif est de limiter le changement climatique en ville en sensibilisant sur les approches durables de consommation et de production des aliments. Il vise également à faire participer les jeunes et développer leur capacité d'actions.

Informations complémentaires : international-partnerships.ec.europa.eu



RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

L'Europe des communes

L'Europe des communes est un service dédié aux élus et aux décideurs locaux, offrant des outils d'information sur l'Europe. Mis en place par la Représentation en France de la Commission européenne, ce service leur permet de mieux s'informer sur les politiques et les fonds européens liés aux projets locaux. Il met ainsi à disposition des webinaires thématiques, des actualités, des fiches de présentation de projets financés et bien d'autres ressources. Il est possible de s'abonner à leur newsletter pour être informé des nouveautés.

Site internet : france.representation.ec.europa.eu

La boîte à outils pour les territoires ruraux

La Commission européenne a créé une boîte à outils recensant l'ensemble des fonds mobilisables par les acteurs des zones rurales. Il n'est pas spécifiquement adapté aux collectivités marnaises, cependant il permet de trouver des exemples de projets financés et d'identifier les opportunités pour les acteurs privés locaux.

Site internet : funding.rural-vision.europa.eu

La plateforme Aides-territoires

Aides-territoires a développé un portail centralisant l'ensemble des aides européennes : les fonds structurels portés par les conseils régionaux et les groupes d'action locale ainsi que les programmes sectoriels portés par la Commission européenne. Ce portail permet de connaître les appels à projet en cours.

Site internet : aides-territoires.beta.gouv.fr

VOS INTERLOCUTEURS

Mission Europe et ingénierie de financement de projets du Département de la Marne

En partenaire et interlocuteur privilégié, le Département met à disposition des communes et intercommunalités marnaises une ingénierie spécialisée dans la veille et le conseil sur les financements européens.

Le Département peut apporter aux collectivités et leurs groupements :

- une information sur les financements européens et cofinancements publics mobilisables pour leurs projets,
- des conseils dans le montage d'un dossier de demande de financement.

La Mission se tient à votre disposition pour vous accompagner et donner vie à vos projets.

Centre EUROPE DIRECT (CED) Reims porté par Info Jeunes Grand Est

Le CED Reims, porté par Info Jeunes Grand Est, s'adresse à tous les citoyens et fait office d'intermédiaire entre eux et l'Union européenne au niveau local. Labelisés par la Commission européenne, les Centres EUROPE DIRECT permettent aux citoyens et aux acteurs locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions sur l'UE : institutions, politiques, mobilité européenne des jeunes et également possibilités de financement.

Le CED se tient à votre disposition pour toutes questions ou besoin de ressources sur l'Union Européenne.

.....
> *Retrouvez tous les contacts sur le dos de couverture de ce document*

CONTACTS



Département de la Marne

Mission Europe et ingénierie
de financement de projets
Direction des Finances et du Numérique



03 26 69 40 35



pole.partenariat@marne.fr



www.marne.fr



Centre Europe Direct Reims Grand Est

Info Jeunes Grand Est



03 26 79 84 75



ciedreims@crij-grandest.fr



<https://europedirect-reims.fr/>



Marne
LE DÉPARTEMENT